

L'IMPORTANCE DE SIGNALER LES EXPOSITIONS

Cette fiche d'information a été élaborée par l'Association internationale des pompiers (AIP) et le Réseau de soutien pour les pompiers atteints du cancer (FCSN).



Les pompières et pompiers travaillent dans des milieux non contrôlés où ils sont exposés à de nombreux produits chimiques toxiques et à des risques élevés pendant des périodes variables.

Leurs expositions ont amené le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) à classer l'exposition professionnelle des pompières et pompiers parmi les activités cancérogènes pour les humains (Groupe 1).

Les pompières et pompiers devraient surveiller leurs propres expositions au cas où ils développeraient un cancer ou une autre maladie professionnelle. Il y a lieu de documenter pleinement toutes les expositions au feu ou à des produits chimiques dans des rapports d'incident et des rapports d'exposition personnels. De nombreux États ont adopté des lois sur la couverture présumptive qui établissent le lien entre la lutte contre les incendies et une maladie ou un trouble. Toutefois, de nombreuses demandes d'indemnisation sont initialement rejetées. Le fait de documenter les expositions de la pompière ou du pompier peut aider à associer une maladie à une exposition documentée.

Il appartient à chaque pompière ou pompier d'assumer la responsabilité de documenter ses expositions quotidiennes.

Chaque pompière ou pompier devrait établir sa propre méthode de documentation de ses expositions à l'aide des systèmes des services d'incendie ou de programmes tels que [l'outil de surveillance des expositions de l'Institut international des données sur la sécurité publique \(IPSDI\)](#). À mesure qu'augmente le nombre des États et des provinces ou territoires qui adoptent des lois sur la couverture présumptive pour l'indemnisation des pompières et pompiers qui contractent des cancers professionnels, le compte rendu personnel des expositions de l'IPSDI présente un état détaillé du travail et des expositions dans un milieu en ligne chiffré et sécurisé. Pour obtenir plus d'information, rendez-vous à l'adresse IPSDI.org.

Les renseignements détaillés sur l'incident devraient comprendre les suivants :

- Date
- Numéro et nom de l'incident (si l'exposition a eu lieu au cours d'un incident)
- Adresse/lieu de l'incident
- Durée de l'intervention
- Type d'incendie/ce qui brûlait
- Utilisation de mousse fluorée sur le lieu de l'incident
- Présence de fumée et/ou de feu visible
- Fonctions remplies sur le lieu de l'incident

Notez le plus de détail possible sur l'exposition. Les registres sur les expositions comprennent les preuves nécessaires à l'appui des demandes d'indemnisation pour cancer.